

INSCRIPTION AU MRPF

RÈGLEMENT DU CONCOURS MELON ROUGE PHOTO FRINGE:

CRITÈRES DE PARTICIPATION ET THÈME :

Peuvent participer tous les photographes professionnels et amateurs de toutes nationalités confondues.

→ UN SEUL THÈME : L'ASIE.

Créativité et originalité seront récompensés.

→ PÉRIODE D'ADMISSION :

La date limite de l'envoi du dossier est le 25/10/2010, le cachet de la Poste faisant foi.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

SUR UN MÊME CD-ROM :

→ Une sélection d'images cohérentes sur le thème imposé (entre 15 et 30 images)

- JPEG qualité maximale, 72 dpi, 1600px dans son plus grand côté, RVB.

→ La numérotation peut indiquer la succession des images pour la projection.

→ Un court texte de présentation de la série présentée (pdf ou document word)

→ 10 euros de frais d'inscription. Payable par chèque à l'ordre de Vues D'Asie ou par Paypal (vous recevrez une demande de paiement par mail)

→ Aucun dossier ne sera retourné.

LES DOSSIERS SERONT À ENVOYER

À L'ADRESSE SUIVANTE :

1/ Par mail : mrpf@mrpf.asia

2/ Par voie postale : Théodora Burgeat / Association Vues d'Asie / 17 rue Meslay, 75003 Paris

POUR TOUTE AUTRE PROCÉDURE,

CONTACTEZ-NOUS :

mrpf@mrpf.asia

PRIX :

LE LAURÉAT DU CONCOURS MRPF SE VERRA ATTRIBUER

→ la diffusion de ses images par l'ensemble des partenaires du MRPF

→ une exposition dans les murs du MRPF 2011

→ une dotation offerte par un de nos partenaires (sous réserve)

JURY :

UN JURY COMPOSÉ DE PROFESSIONNELS ET D'EXPERTS DE LA PHOTO DÉSIGNERA LE VAINQUEUR DU CONCOURS MRPF PARI MI 5 FINALISTES.

Ce choix se fera en toute objectivité et diligence.

Le jury sera désigné par les organisateurs. Ni le jury, ni les organisateurs ne discuteront ou ne commenteront les requêtes concernant la nomination des juges ou du vainqueur.

ANNONCE DU GAGNANT

La finale du concours MRPF aura lieu dans la soirée du 4 décembre 2010. Le jury sélectionnera un lauréat parmi 5 finalistes.

Le lauréat se verra attribuer le prix cité plus haut ; ses images seront projetées lors de la soirée.

DROITS DES PARTICIPANTS :

- le photographe accepte de laisser les organisateurs utiliser et présenter librement les images sur les différents sites internet de l'association et de l'agence Melon Rouge.

- le photographe déclare être le propriétaire de tous les copyrights dans les images, et garantit qu'elles sont des créations authentiques.

- le photographe s'engage à respecter les droits d'autrui et notamment - les droits de la personnalité (tels que droit à l'image, droit au respect de la vie privée)

- les droits de propriété intellectuelle, à savoir notamment, le droit des marques, d'une manière générale, les droits des personnes et des biens. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas de non-respect de ces droits.

- les photographes sélectionnés autorisent le festival à utiliser ou reproduire de manière promotionnelle une ou plusieurs de leurs œuvres sous forme digitale ou papier et sans contre partie afin uniquement de promouvoir le festival et les artistes présentés.

- aucune vente sous toutes ces formes ne sera effectuée sans accord écrit de son propriétaire.

- les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol ou de destruction des dossiers.

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse postale : _____

Adresse mail : _____

Nationalité : _____

chèque

paypal

LE ... / ... / ...

RÉSERVÉ AU MRPF

J'ai lu et accepté le règlement du concours Melon Rouge Photo Fringe.

signature : _____

